

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 12 JUILLET 2018**

Date de convocation : le 07 juillet 2018

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Absent(s) excusé(es) : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 14
Majorité absolue : 6

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Roger BOILEAU, Sylvie LANDELLE, Maurice AUBRY, Damien GUERET, Géraldine BRICIER, Ellen RAVE-BARBEDETTE, Claudius BROCHARD, Maud VINCHON FAUCHER.

Absents/Excusés : Laurent AILLERIE (pouvoir à Géraldine BRICIER)
Agnès PLANCHARD (pouvoir à Christelle REILLON)
Myriam MANCEAU COUSIN (pouvoir à Roger BOILEAU)

Secrétaires de séance : Maud VINCHON-FAUCHER

Ordre du jour :

1. ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

Travaux des bâtiments communaux liés au programme TEPCV CEE
Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des rues JB Robin et G Landais

2. REHABILITATION BAR-RESTAURANT

Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours Laval Agglomération

3. TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques : rue Georges Landais

4. LAVAL THD : ADRESSAGE SIG

Dénomination des voies

5. CONTRAT DE PRET A USAGE : Parcelles Zone Sud « L'orée des Champs »

6. ENFANCE JEUNESSE

Convention pluriannuelle d'objectifs FRANCAS53
Compte rendu du conseil d'école du 26 juin 2018
Relais Assistantes Maternelles : Agréments et places disponibles

7. PERSONNEL COMMUNAL

Modification du temps de travail
Compte Personnel de Formation – Prise en charge des frais pédagogique et frais annexes
Point sur les recrutements à venir

8. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES AU MAIRE

Urbanisme : Droit de préemption urbain

9. ASSOCIATION COMMUNALE

Ahuillé Alerte Football

10. ORGANISATION JOURNEE CITOYENNE

Validation des chantiers et des pilotes

11. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 28 juin 2018

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal de reporter l'adoption du procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 28 juin 2018 ultérieurement.

1- ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

TRAVAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX LIES AU PROGRAMME TEPCV CEE

Délibération n° 059-2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la 1^{ère} consultation lancée le 24 mai 2018, concernant les travaux de changement de menuiseries extérieures et d'isolation pour la mairie et en partie l'école Suzanne Sens entrant dans le cadre des opérations d'économie d'énergie positive à croissance verte avec certification d'énergie européenne (TEPCV CEE), a été déclarée infructueuse.

Le cahier des charges (CCTP) a été modifié. Après analyse et conseils, le conseiller en énergie de Laval Agglomération qui accompagne la collectivité dans cette opération, a indiqué que les caractéristiques des menuiseries bois permettront d'atteindre plus facilement les coefficients d'isolation, exigé par les normes TEPCV CEE et d'obtenir ainsi les subventions liées à cette opération. Ainsi, la collectivité a décidé de ne pas opérer le remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries aluminium qui présentaient l'avantage d'un entretien plus facile au profit de menuiseries bois présentant des qualités d'isolation supérieures.

Ce marché comprenant 2 lots « Lot 1- Menuiseries Ecole et Mairie » et « Lot 2- Isolation Ecole et Mairie » a été publié à nouveau le 25 juin 2018 sur la plateforme « achatpublic.com », sur le site Internet de la Mairie et par voie d'affichage sur les panneaux extérieurs de la mairie.

La date limite de dépôt des offres a été fixée le 11 juillet 2018 à 12h00. L'ouverture des plis ainsi que l'analyse des offres a eu lieu le 12 juillet 2018 à 9h30.

Huit retraits ont été constatés et deux dépôts de plis : DUPRE BOIS CONSTRUCTION d'Ahuillé pour les 2 lots et l'Ets LANCELIN de Louverné pour le lot 1- Menuiseries Ecole et Mairie.

Au vu des offres telles qu'elles sont apparues à l'ouverture des plis, MENUISERIE GENERALE LANCELIN serait le mieux-disant pour le lot « Menuiserie ». Les membres de la commission d'appel d'offres émettent néanmoins des réserves quant aux caractéristiques techniques des menuiseries, ne disposant pas de l'avis du conseiller en énergie de Laval Agglo. Pour le lot « isolation », seul DUPRE BOIS CONSTRUCTION a répondu.

Une analyse précise sera réalisée par GEOplc et par le chargé de mission de Laval Agglomération liés à ces opérations, permettant de confirmer l'éligibilité des dépenses à la subvention TEPCV CEE.

Concernant le lot 2- Isolation Ecole et Mairie, l'isolation serait effectuée au niveau des combles perdus sans prévision de changement de dalles. Maurice AUBRY signale des problèmes d'infiltrations d'eau, partie « préau » côté primaire de l'école Suzanne Sens.

Après discussion, le conseil convient de traiter le problème d'infiltration eau avant de débiter toutes sortes de travaux d'isolation.

La décision du Conseil pour l'attribution du marché Lot 1 Menuiseries, s'effectuera :

- au retour de cette analyse
- sous condition de respect du cahier des clauses administratives et techniques, des critères d'éligibilité au TEPCV CEE
- sous respect de la prévision budgétaire votée et des subventions prévisionnelles allouées.

La commune pourra ainsi procéder à la notification d'attribution de marché auprès du candidat retenu pour le lot 1 – Menuiseries Ecole et Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE SOUMETTRE les plis auprès des prestataires concernés afin de savoir si les offres sont éligibles aux critères TEPCV CEE
- D'AUTORISER Madame le Maire à notifier le marché auprès du candidat retenu pour le lot 1 concernant les travaux de changement de menuiseries extérieures pour la mairie et en partie l'école Suzanne Sens, entrant dans le cadre des opérations d'économie d'énergie positive à croissance verte avec certification d'énergie européenne (TEPCV CEE), en respectant les conditions énumérées ci-dessus
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES RUES JEAN-BAPTISTE ROBIN ET GEORGES LANDAIS

Délibération n° 060-2018

Madame le Maire informe du lancement de la consultation en date du 14 juin dernier par le biais de la plateforme « achatpublic.com », un affichage extérieur de la mairie et sur le site Internet concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues Jean-Baptiste Robin (RD251) et Georges Landais (RD545).

La date limite de dépôt des offres avait été fixée le 04 juillet 2018 à 17h00.

L'ouverture des plis suivie de l'analyse des offres s'est tenue le 05 juillet 2018 à 13h30 : 17 retraits et 5 dépôts dont Cabinet Legall Etude Ingénierie en co-traitance avec « La vie est belle » de Martigné-Ferchaud (35), le Cabinet TECAM de Fougères (35), la Société ATLANCE d'Angers (49), KALIGEO de Laval (53) ainsi que la cabinet Plaine Etude de Laval (53).

Au vu du rapport d'analyses des offres réalisé par Mayenne Ingénierie (mis à la disposition des élus en mairie), il est proposé au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre à TECAM de Fougères (35) pour un montant de 14 150 € HT tranche ferme et 3000 € HT pour

la tranche optionnelle sous réserve que la Commune d'Ahuillé assure la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE CONFIER le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues Jean-Baptiste Robin (RD251) et Georges Landais (RD545) auprès de la Société TECAM de Fougères (35), dont le montant s'élève à 14 150 € HT pour la tranche ferme, et 3 000 € HT pour la tranche « optionnelle »
- D'AUTORISER Madame le Maire à notifier le marché auprès candidat retenu
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2- REHABILITATION BAR-RESTAURANT

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMERATION

Délibération n° 061-2018

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les modalités d'octroi du fonds de concours qui a pour objet de financer les dépenses concourant à la création, rénovation ou au fonctionnement d'équipements communaux

Une enveloppe est allouée à chaque commune, comme suit :

- Montant total alloué pour la période 2016-2019 de 2 210 751,00 €

Concernant la commune d'Ahuillé, il est possible de mobiliser la somme de 50 000 €, sur 1 ou plusieurs projets.

Par contre, il est primordial que la partie financière restant à charge pour la commune soit de 50% minimum du projet.

Le projet devra être présenté, auprès de Laval Agglomération, entre le 01 janvier 2016 et le 30 juin 2019, pour une réalisation avant le 31 décembre 2020.

Si le projet est accepté, le versement de l'aide s'effectue en 2 fois : 50% au début des travaux (sur présentation de l'attestation de commencement des travaux) et 50% sur présentation du bilan financier de l'opération.

La subvention sera amortie sur une durée de 15 ans.

Madame le Maire propose de solliciter dans le cadre de ce fonds de concours, le projet de réhabilitation du bar/restaurant pour la totalité de la somme mobilisable soit 50 000€.

Il sera joint à cette demande d'aide financière le plan de financement suivant :

Ressources Prévisionnelles		
Postes	Montant en €	Taux
Etat (DETR)	93 000,00 €	14,20%
Région		0,00%
Département	42 334,00 €	6,47%
Communauté d'Agglomération de Laval	50 000,00 €	7,64%
Contrat de ruralité	22 833,00 €	3,49%
Recettes générées (vente terrains,...)		0,00%
Autofinancement	93 000,00 €	14,20%
Emprunt	290 633,00 €	44,39%
FCTVA	63 000,00 €	9,62%
		0,00%
TOTAL Ressources	654 800,00 €	100%

Dépenses Prévisionnelles		
Postes	Montant € HT	Montant € TTC
Acquisition Musse-Pot	93 000,00 €	93 000,00 €
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre	38 000,00 €	45 600,00 €
Contrôle technique/SPS/relevé topographique	9 166,00 €	11 000,00 €
Travaux de réhabilitation + parking	421 000,00 €	505 200,00 €
TOTAL dépenses	561 166,00 €	654 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE SOLLICITER auprès de Laval Agglomération le Fonds de Concours à hauteur de 50 000 €
- D'APPROUVER le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

3- TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES : RUE GEORGES LANDAIS

Madame le Maire rappelle l'antériorité du dossier concernant les demandes d'effacement de réseaux sur le territoire de la commune d'Ahuillé.

En date du 19 juillet 2016, la commune avait sollicité Territoire Energie Mayenne concernant l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue Jean-Baptiste Robin (RD 251) en vue des travaux d'aménagement routier à venir.

Une convention de mandat a été passée entre les 2 parties par délibération du 30 janvier 2018.

Les modalités financières ont été définies comme suit:

	Coût global avec Maitrise d'œuvre	Prise en charge « TE53 »	Prise en charge « Commune »
Réseaux électricité	48 880 €	28 200 €	20 680 €
Réseaux Télécommunications	15 600 €	2 500 €	13 100 €
Eclairage public	9 360 €	2 250 €	7 110 €
Total	73 840 €	32 950 €	40 890 €

Ces dépenses seront imputées en section d'investissement.

Dans le cadre du lancement de la consultation de maitrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement routier et paysager des rues Jean-Baptiste Robin (RD 251) et Georges Landais (RD 545), la commune a demandé une estimation financière des travaux d'effacement des réseaux de la rue Georges Landais (RD545).

L'estimation financière après établissement de l'avant projet sommaire est présentée comme suit:

	Coût global avec Maitrise d'œuvre	Prise en charge « TE53 »	Prise en charge « Commune » + maitrise d'œuvre
Réseaux électricité	62 400 €	42 000 €	20 400 €
Réseaux de télécommunications	26 000 €	4 167 €	21 833 €
Eclairage Public	20 800 €	5 000 €	15 800 €
Gaz	0 €	0 €	0 €
Total	109 200 €	51 167 €	58 033 €

La commune devra accompagner cette demande des pièces justificatives suivantes:

- Attestation garantissant la qualité et la capacité des réseaux: diagnostic des réseaux existants
- fiche de renseignements d'aide à la décision des membres du comité de choix

Le comité de choix se réunissant à l'Automne pour décider des orientations de l'année N+1. Il est rappelé également que toute étude réalisée, dans le cas où la commune renoncerait à la réalisation des travaux, sera intégralement refacturée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention),

- DECIDE de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2019
- S'ENGAGE à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation
- S'ENGAGE à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de subvention
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

4- LAVAL THD : ADRESSAGE SIG

DENOMINATION DES VOIES

Monsieur Olivier RICOU, 1^{er} adjoint, expose le 1^{er} travail de numérotation qui a été effectué au niveau de la zone nord d'Ahuillé. Celui-ci reste insuffisant.

Des informations apportées par le groupe thématique « adresse » du portail Géomayenne donnent les consignes suivantes :

La numérotation des voies

- 1 – J'identifie les voies à numéroté
- 2 – Je détermine mon système de numérotation
- 3 – Je numérote ma voie
- 4 – J'informe les habitants et mes partenaires
- 5 – J'organise la distribution des plaques

La dénomination des voies

- 1 – J'identifie les voies à nommer
- 2 – Je détermine le type de ma voie
- 3 – Je nomme ma voie
- 4 – J'informe les habitants et mes partenaires
- 5 – J'installe la signalétique

Des orientations sont à définir par le Conseil Municipal avant de débiter les travaux liés à la dénomination et à la numérotation des voies.

La numérotation des voies peut être faite suivant deux systèmes principaux:

La numérotation continue :

Les immeubles sont numérotés avec des numéros croissants depuis le début de la voie. Le long de cette voie, les numéros pairs sont à droite (2, 4, 6, etc.), les numéros impairs sont à gauche. Cette numérotation a souvent été utilisée dans les zones urbanisées denses (centre-ville).

La numérotation métrique:

Les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis ou ter. Le long de la voie, les numéros pairs sont à droite (12, 28, 44, 72, etc.), les numéros impairs sont à gauche. Cette numérotation a souvent été utilisée dans les zones hors agglomération (en dehors des bourgs).

Après présentation de ce dossier, le Conseil Municipal opte pour une numérotation métrique.

Pour la dénomination des voies, il y a lieu de déterminer le type de voie :

ALLÉE ALL- Voie bordée d'arbres, de haies ou de plates-bandes

AVENUE AV- Grande voie urbaine plantée d'arbres, le plus souvent radiale

BOULEVARD BD-Voie de communication plus large qu'une rue faisant le tour de ville, à l'origine à l'emplacement d'ancien rempart

CHEMIN CHE-Voie de terre préparée pour aller d'un lieu à un autre

COURS CRS-Promenade publique plantée d'arbres

IMPASSE IMP-Voie à une seule entrée

LOTISSEMENT LOT-Voie aménagée dans le cadre de la réalisation d'un lotissement

PASSAGE PAS-Galerie couverte et réservée aux piétons, qui sert au dégagement des rues voisines

PLACE PL-Espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues

QUAI QUAI-Voie publique entre une surface d'eau et des habitations

RESIDENCE RES-Voie desservant un groupe d'habitations

ROUTE RTE-Voie carrossable, aménagée pour aller d'un lieu à un autre

RUE RUE-Voie de circulation aménagée dans une ville, entre les habitations et les propriétés closes

Une fois ce travail réalisé, la voie pourra être nommée.

Des échéances sont à respecter :

- Déterminer la dénomination et la numérotation des voies avant le 31 juillet, pour la zone Nord d'Ahuillé
- La campagne d'Ahuillé doit être dénommée d'ici 2019.

Un groupe de travail composé de Maurice Aubry, Sylvie Landelle et Olivier RICOU va poursuivre les travaux.

Ils feront une proposition lors du prochain Conseil de dénomination des voies.

Une 1^{ère} information a été donnée auprès des habitants de la zone Nord d'Ahuillé.

Lors de la prochaine visite, ils seront informés de leur nouvelle adresse et une plaque de numéro de rue leur sera remise.

La commune devra apposer une plaque dénominative pour chaque nouvelle voie à l'endroit réservé à cet effet.

Il est rappelé que certains adressages ont été repérés par le système SIG mais ceux-ci peuvent être erronés. Il appartient au groupe de travail de repérer les anomalies pour disposer d'un fichier d'adresses fiables.

5- CONTRAT DE PRET A USAGE : Parcelles Zone Sud « L'Orée des Champs »

Dans le cadre de l'achat de parcelles constructibles afin de créer le lotissement « L'Orée des Champs », la commune a convenu de mettre à disposition, à titre gratuit, auprès de l'exploitant actuel, sous forme de contrat de prêt à usage, les parcelles pouvant continuer à être exploitées par l'agriculteur tant que les travaux de lotissement ne sont pas engagés.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les modalités du prêt à usage qui est une formule permettant à un propriétaire de mettre un bien foncier (ou autre) à la disposition d'un exploitant.

Ce prêt n'engage aucune participation financière mais le prêteur peut exiger une assurance ou une caution. L'exploitant peut en faire librement usage, sous réserve de le rendre en l'état ; il est exclu du statut de fermage.

Le prêt à usage est conclu soit pour une durée déterminée soit pour une durée indéterminée.

Si le prêt a été convenu sans condition de durée, le prêteur ne peut demander restitution qu'une fois que la chose a servi pour l'usage pour lequel elle a été empruntée. Le prêteur ne peut donc exiger la restitution du bien avant l'expiration de la durée du prêt.

Tout contrat conclu sans condition de durée peut être résilié par n'importe quelle partie, sous réserve d'un préavis d'une durée raisonnable.

Ce type de contrat est le plus approprié pour la situation d'attente d'un permis d'aménager pour ces terrains et ne constitue pas un bail rural qui aurait pour effet d'engager la commune à louer sur une période de 9 à 30 ans. Il s'agit bien que les terrains puissent être rapidement disponibles pour la construction d'un futur lotissement.

Les parcelles concernées sont les suivantes : C55p « Le Champ de l'Aire » - C56p « Le Grand Pré » et C1129p « Le champ du Bourg » pour une surface exploitable d'environ 3 ha. La période de prêt est définie pour une durée indéterminée considérant un délai de préavis raisonnable pour avertir l'exploitant du souhait de reprise des dites parcelles par la collectivité. Ce délai raisonnable prendra en compte les périodes de culture.

Le prêteur s'acquittera des contributions, charges et taxes liées à ces parcelles et l'emprunteur devra assurer ces biens fonciers contre l'incendie et tous autres dégâts et en justifier auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'établir un contrat de prêt à usage pour une durée indéterminée auprès de l'exploitant actuel et sur les parcelles concernées énoncées ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires

6- ENFANCE JEUNESSE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS FRANCAS 53

Délibération n° 064-2018

Madame le Maire présente la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour une durée de 3 années avec révision tarifaire annuelle, proposée par les FRANCAS de la Mayenne :

- Prise en charge de la totalité des activités avec les FRANCAS 53
- Facturation des prestations auprès des familles et encaissement réalisés par les FRANCAS53
- Encaissement des aides financières de la CAF par les FRANCAS53
- Rémunération du poste de directeur ALSH – des saisonniers pendant les vacances

- Budget du matériel pédagogique et des activités vacances (transport, coût des camps ...)

Les FRANCAS53 ont estimé la participation financière de la commune à 60 000 €/an (les documents financiers sont mis à la disposition en mairie).

Il resterait à charge pour la commune, les agents « permanents titulaires ».

Cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) a été présentée le 4 juillet à la de la commission enfance jeunesse par le Directeur des FRANCAS53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions),

- DECIDE de ne pas renouveler le partenariat avec les FRANCAS 53 et de ne pas s'engager dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs au-delà du 03 août 2018
- SOUHAITE que la commune se renseigne sur une adhésion éventuelle à l'association des FRANCAS PDL.

En parallèle, une offre d'emploi pour le recrutement d'un Coordinateur Enfance/Jeunesse a été lancée depuis le mois de juin sur le site « Emploi Territorial » et également sur « Pôle Emploi », afin de pourvoir au remplacement du poste dès la dernière semaine d'Août 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 26 JUIN 2018

Projets réalisés au cours de l'année scolaire 2017-2018:

Exposition « Pré de la Rainette »: bonne implication des élèves – souhait que l'exposition soit conservée sur un autre site que l'école Suzanne Sens en attendant l'inauguration → proposition d'installation à la Salle Lemonnier-Dubourg

Prolongation du projet au titre de l'année scolaire 2018-2019 en vue de l'inauguration au printemps 2019

Classe découvertes : séjour très agréable et les enfants sont revenus enchantés

Possibilité d'un séjour classe de mer dans les 3 ans à venir

Année scolaire 2018-2019:

Cycle 2 et 1^{ère} année du cycle 3: piscine le lundi après-midi

Guerre 14-18 : exposition municipale

Nouveau projet: Le Handicap en partenariat avec l'USEP, « Ela mets tes baskets » et Conservatoire de St Berthevin

Partenariat avec le conservatoire de Saint-Berthevin: projet d'illustrations sonores d'album (Maternelles) – spectacle pour les CM « Sur les pas de Lise »

Concert « Mémé les Watts » le 30 mars action conjointe avec la coopérative scolaire

Rapport Santé et Sécurité au Travail ISST

- Demande de mise en place d'un plan d'actions et de prévention au sein de l'école en cohérence avec le document unique de prévention des risques communal (Référénte : Sylvie Landelle)
- Problème d'infiltrations d'eau récurrent : Etat des lieux et réparation en cours par Toiture Meignan
- Réalisation d'exercices réglementaires et de confinement dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sûreté)
- Formation PSC1: liste du personnel détenant ce titre à afficher à l'école
- Médecine du travail : visite réglementaire de suivi tous les 5 ans pour le enseignants
- Registre sécurité incendie à mettre à disposition de la direction d'école

- Stockage des produits de nettoyage à améliorer : possibilité d'un autre local occupé par du matériel de récupération

Demande de mettre un film « sans teint » au niveau des portes du préau

Demande de mettre un film anti UV (petite fenêtre classe MS/GS)

Révision du parc informatique de l'école pendant les vacances scolaires

Réaménagement de la cour : remplacement du sable par des copeaux (espace de jeux maternelles) – groupe de travail pour l'aménagement cour primaire à relancer, pilotage par Damien GUERET.

Bilan de l'année scolaire plutôt satisfaisant. L'équipe pédagogique réitère ses remerciements pour les interventions réalisées au cours de l'année scolaire et l'écoute apportée par Maurice Aubry et l'équipe technique.

Effectifs année scolaire 2018-2019 : 116 élèves

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : AGREMENTS ET PLACES DISPONIBLES

L'agrément RAM arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Une 1^{ère} réunion du comité de pilotage intercommunal s'est tenue le 05 juillet 2018 en présence de la CAF de la Mayenne et des représentants des communes d'Ahuillé, de Montigné le Brillant et de Nuillé sur Vicoin.

Cette réunion a été très constructive car elle a permis de revoir les missions du RAM, de faire un état récapitulatif des dernières années (fréquentation, fonctionnement, améliorations et difficultés rencontrés...), de connaître les démarches à effectuer dans le cadre du renouvellement et de prévoir les travaux à réaliser.

Lors de cette 1^{ère} réunion, une alerte a été donnée quant au nombre de places disponibles chez les assistantes jugées insuffisantes au regard du nombre d'enfants en âge .

Etat des lieux depuis 2016 :

- 54 enfants de moins de 3 ans
- 47 familles employant une Assistante Maternelle

A la date du 30 juin 2018 :

- 12 Assistantes maternelles dont 1 départ à venir
- Potentiel de 37 places sur la commune : nombre insuffisant pour les mois à venir
5 places resteraient disponibles sur la commune

Au vu des naissances, dans la commune d'Ahuillé, il est primordial de trouver une solution pour satisfaire la population.

En 2016 : 18 naissances

En 2017 : 20 naissances

A ce jour : 15 naissances

Une campagne d'information pourrait être lancée afin de sensibiliser et de valoriser le métier d'assistantes maternelles. Les conseillers sont invités à diffuser cette information dans leur entourage afin de favoriser les vocations pour ce métier.

Une prochaine réunion aura lieu à la rentrée vers le mois d'octobre 2018.

7- PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

GRADE	Echelon	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL 2017-2018	TEMPS DE TRAVAIL 2018-2019 (en heures,minutes)	DIMINUTION ou AUGMENTATION tps de travail (%)
ANIMATION					
Dossier en Cours		responsable "animation"	35	35	0,00
Adjoint Territorial d'Animation	7ème	Animateur	27,82	25,25	-9,24
Adjoint d'animation principal 2ème classe	7ème	Animateur	29,84	28	-6,17
Adjoint Territorial d'Animation	5ème	Animateur	27,62	25	-9,49

ATSEM					
Adjoint Technique Principal 2ème classe	8ème	ATSEM	32,94	29,46	-10,56
Adjoint Technique Territorial	8ème	ATSEM	17,59	17,30	-1,65
Adjoint Technique Territorial	7ème	ATSEM	23,62	21,30	-9,82

ENTRETIEN LOCAUX / RESTAURANT SCOLAIRE					
Adjoint Technique Principal 1ère classe	9ème	Responsable "Ent. Des locaux/Restaurant Scolaire"	35	35	0,00
Adjoint Technique Territorial	8ème	2nd cuisine	32,27	32,15	-0,37
Adjoint Technique Territorial	8ème	Entretien des salles communales / Ecole Suzanne Sens	27,48	27,30	-0,66
Adjoint Technique Territorial	4ème	Entretien Espace Jeunesse / Mairie / Ecole Suzanne Sens	30,88	31	0,39
Adjoint Technique Territorial	8ème	Entretien tous bâtiments - Espace Jeunesse	24,21	22	-9,13
Adjoint Technique Territorial	5ème	Aide restauration scolaire / Entretien tous bâtiments - Espace Jeunesse	18	18	0,00

GLOBAL	362.27	346.76	-4.28
---------------	---------------	---------------	--------------

Cette modification sera soumise au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : PRISE EN CHARGE DES FRAIS PEDAGOGIQUES ET FRAIS ANNEXES

En date du 28 juin 2018, Madame le Maire faisait part aux conseillers municipaux d'une demande de formation par une ATSEM au titre d'une éventuelle reconversion professionnelle.

Le Conseil Municipal doit se positionner sur la prise en charge des frais pédagogiques et frais annexes dans le cadre du compte personnel de formation.

N'ayant pas assez d'informations sur ce dossier, Madame le Maire souhaite reporter ce point lors d'une prochaine réunion.

POINTS SUR LES RECRUTEMENTS A VENIR

- Secrétaire Générale: renouvellement auprès du site Internet « Emploi territorial » + publication de l'offre sur « Pôle Emploi »

Aucune candidature à ce jour

Date limite de retour des offres le 06 août 2018 pour un recrutement au plus tard le 03 septembre 2018

- Agent de gestion comptable et administrative: parution sur site Internet « Emploi territorial » + publication de l'offre sur « Pôle Emploi »

Entretiens en cours, peu de candidature correspondant au profil demandé (comptabilité)

Date limite de retour des offres le 23 juillet 2018 pour un recrutement au plus tard le 13 août 2018

- Coordonnateur service enfance-jeunesse: parution sur site Internet « Emploi territorial »

Plusieurs candidatures

Date limite de retour des offres le 17 juillet 2018 pour un recrutement au plus tard le 30 juillet 2018 (période en binôme souhaitée avec l'agent en poste jusqu'au 03 août 2018)

8- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES A MADAME LE MAIRE

URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

ETAT NEANT

9- ASSOCIATION COMMUNALE

AHUILLE ALERTE FOOTBALL

Messieurs RICOU et BOILEAU ont participé à l'Assemblée Générale du 22 juin 2018. Le compte-rendu de l'Assemblée Générale est communiqué au Conseil Municipal. De nombreux mécontentements du club sont signalés de manière très virulente.

Le Conseil municipal déplore les difficultés de communication rencontrées avec le Président et le bureau du Club, malgré les travaux d'entretiens réalisés et la recherche de solutions pour l'encadrement de jeunes ayant fait l'objet de plusieurs réunions entre élus et membres du club et restées sans suite.

Madame le Maire indique la nécessité de revoir le Président pour mettre en œuvre une démarche constructive avec les membres du Club pour son avenir.

Parmi les points évoqués ::

- Entretien des terrains et vestiaire:
- Remplacement du chauffe-eau
- Nouveau vestiaire : groupe de travail en cours, aucun financement prévu à ce jour
- Départ des jeunes
- Pas d'Arbitre (paiement de pénalités)
- Etc...

Prochaine réunion programmée le 13 septembre 2018 en lieu et place du 12/09 prévue initialement

10- ORGANISATION JOURNEE CITOYENNE

Celle-ci aura lieu le 29 septembre 2018.

L'accueil s'effectuera dès 8h30 avec démarrage des chantiers à 9h00 jusqu'à 17h environ.

Le repas sera offert le midi.

Quelques pistes de chantiers :

- Désherbage,
- Peinture local cyclo
- Réfection terrain de pétanque
- Peinture poteaux de but enfants
- Nettoyage des panneaux des lieux-dits
- Création d'un arbre à livres
- Remplacement des planches de retenue de terre sous la main-courante du terrain de foot

Prochaine réunion : le 28 août prochain.

11- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Synthèse de la réunion du 30 mai 2018 avec les bénévoles et la commission culture :

- Retour sur le temps de présence de l'équipe de bénévoles et des 2 nouveaux responsables depuis septembre 2017 = 1 199h au lieu de 1 026 l'année précédente
- Mise en réseau des bibliothèques (travail supplémentaire des bénévoles : tri des livres et recherche des livres lors de prêts, désherbage des ouvrages, gestion du nouveau logiciel = professionnalisation des bénévoles, animations plus rares dues à cette charge de travail suppl. ...)
- Demande des bénévoles de la bibliothèque :

- recruter un professionnel pour un équivalent 0,72 et 0,88 ETP
- Demander la création d'un emploi de bibliothécaire intercommunal auprès de Laval Agglo
- En intercommunalité, peut être un besoin mais pas de réel source de financement
- Personnel communal : pas de compétences en adéquation avec ce type de profil
- Etude des solutions en cours par la commission culture :
 - Proposition d'explorer le recours à un service civique
 - Possibilité par l'intermédiaire de La ligue de l'Enseignement 53 avec une affiliation d'environ 205 € (accompagnement possible et soutien)
 - Choix d'un tuteur ou d'une équipe tutorale (voir ressources auprès de l'équipe des bénévoles)
 - Explorer les ressources de jeunes volontaires étudiants à l'UCO (section Licence librairie ou histoire) ...

Madame le Maire rappelle l'importance de travailler en collaboration avec les responsables de la bibliothèque pour construire avec eux la solution adéquate. Néanmoins, il faut considérer que l'embauche d'un bibliothécaire n'est pas envisageable compte tenu des coûts générés.

Stage de remise à niveau du 27 au 30 août 2018 pour 4 élèves de l'école Suzanne Sens (enseignante volontaire : Mme Aurélie Marchand)

DGF 2018 – Population retenue 1 864 habitants dont 22 résidences secondaires

- Dotation nationale de péréquation (DNP) : 12 430 €
- Dotation forfaitaire : 222 555 €
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 35 452 €
- Dotation Solidarité Urbaine (DSU) : 0

Dotations de solidarité en faveur des équipements des collectivités territoriales touchés par des événements climatiques

2 procédures:

1/ dégâts dont le montant est estimé entre 150 000 € HT et 6 000 000 € HT, la procédure est traitée par le Préfet

2/ Montant des dégâts supérieur à 6 000 000 € HT, la procédure est traitée par le Ministère de l'Intérieur

À déposer dans les 2 mois qui suivent les événements climatiques

Réparation des cloches programmée le 17 juillet prochain

Festival des Nuits de la Mayenne le 7 août : appel aux bénévoles

Exposition Grande Guerre 14-18 : du 9 au 11 novembre 2018

AGENDA

07/08/2018	20:30	Les Nuits de la Mayenne	Parvis de la mairie
30/08/2018	20:30	Conseil Municipal	Mairie
31/08/2018	17:30	Forum des Associations	Salle des Lavandières
02/09/2018	7 :00	Vide grenier du Comité d'Animation	Place de l'Eglise

Fin de la séance : 00h20